Cinquante-septième année. - N° 182 A Jeudi 21 septembre 2023

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1611

29 – FINISTÈRE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BREST

Avis de dépôt

Date : 26 juillet 2023.
Dépôt de l'état de collocation.
511 448 185 RCS Quimper.
SCI KERLAN.
Forme : SCI.
Activité : l'acquisition, la propriété, la gestion, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles, bien et droits immobiliers ou parts de sociétés civiles, ainsi que de tous mobiliers tels notament que parts, actions, obligations etc. et notamment de biens et droits immobiliers situés à Nevez, lieudit "Kerlan".
Adresse : Kerlan, 29920 Névez.
Complément de jugement : Avis de dépôt de l'état de collocation. Toute personne peut prendre connaissance de cet état au greffe des procédures collectives du tribunal judiciaire de Quimper. Un avis de dépôt a fait l'objet d'une insertion dans le journal Le Progrès de Cornouaille, publié le 8 septembre 2023. Les contestations sont formées dans le délai de trente jours à compter de l'insertion au BODACC avisant le dépôt de l'état de collocation. Elles sont faites par requête remise ou adressée au greffe du juge de l'exécution du tribunal judiciaire devant lequel s'est déroulée la procédure de liquidation judiciaire ou dans le ressort duquel la procédure s'est déroulée. N° RG : 17/1683